

Le Président du SYGOM,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 13 juin 2019

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2019 est établi comme suit :

Prénom et Nom	Grade actuel	Promouvable à compter du
M. ANSELIN Gilles	Adjoint technique	01/12/2019
Mme BLANCHARD Laetitia	Adjoint technique	01/12/2019
M. GOULE Pascal	Adjoint technique	01/12/2019
Mme LE GOUPIL Virginie	Adjoint technique	01/12/2019
M. LUCAS Eric	Adjoint technique	01/12/2019
M. ORVAIN Antoine	Adjoint technique	01/12/2019
M. THOREL Sylvain,	Adjoint technique	01/12/2019

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

**ARTICLE 3 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au SYGOM.

Les Andelys, le **14 JAN. 2020**

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent le : .....

Nom Prénom.....

Signature de l'agent

Le Président

Thibaut BEAUTE

**SYGOM**  
13, rue Lavoisier  
27700 LES ANDELYS  
Tél. 02.32.54.47.64  
Fax 02.32.54.47.96


